

Volume 33 | Numéro 5

JUIN 2024

CINQ ATELIERS pour RENOUER avec les TRADITIONS à la Place de l'Expo



« Diffusion Loisirs »
de l'été insérée
à l'intérieur de
cette édition

L'Essentiel
de *l'information*

Saint-
Pascal
On voit loin!

BMR

DEMANDEZ VOTRE
**PRIX PROJET
AVANTIS**

et **ÉCONOMISEZ**
pendant la durée de
vos **TRAVAUX**

*Tous les détails en succursale.

Avantis
Coopérative

avantis.coop
f BMR Avantis



C'est **PAYANT**

d'être membre de



**C'EST PLUS DE
9 000\$**

en argent Place Saint-Pascal
injecté chez les membres
au cours de la dernière année

**Vous aimeriez devenir
membre gratuitement?**

Louis Turbide au 418 492-2706 poste 105
direction@leplacoteux.com

f @gensdaffairesdesaintpascal

Mot de la mairesse



Bonjour à vous tous et toutes,
Avez-vous remarqué que les mois de mai et juin nous redonne cette belle lumière tant espérée, et c'est avec bonheur que nous accueillons le soleil et la chaleur qui se font de plus en plus présents. Souhaitons-nous un printemps et un été plus calme que celui de l'an passé, où la crue des eaux et les pluies diluviennes nous ont mené la vie dure et ont causé des dommages considérables.

Tout d'abord, permettez-moi de souhaiter la bienvenue à madame Emilie Poulin à titre de directrice générale par intérim et de si bien accompagner le conseil municipal afin d'exercer le pouvoir démocratique si essentiel pour notre ville. Comme vous savez, monsieur Jean Langelier a dû nous quitter pour guérir un cancer. Le conseil municipal, Jean, aimerait être magicien pour pouvoir te remettre en forme et en bonne santé avec un seul coup de baguette! Malheureusement, aucun magicien n'est capable de le faire. Sache que nous sommes très impatients de te revoir en bonne santé parmi nous. Garde le moral et n'oublie pas que nous sommes tous là pour toi.

Merci à toutes les personnes qui, par leur implication dans différents groupes ou comités, ont su si bien nous procurer une panoplie d'activités sportives ou culturelles à faire seul ou en famille durant cette belle saison hivernale et printanière. Je tiens encore une fois à souligner tout le travail que vous accomplissez pour faire de notre ville un endroit unique, dynamique où il fait si bon vivre!

Chaque année, en avril, la Ville de Saint-Pascal reconnaît tout le travail accompli par des gens dévoués à toute une communauté. On ne dira jamais assez souvent l'importance des bénévoles. Ils assurent un équilibre et un bien-être pour beaucoup d'entre nous. Merci de votre implication et de votre engagement!

Tout au long du printemps, de l'été et de l'automne, nos équipes vont continuer d'améliorer nos espaces publics. C'est pourquoi nous vous invitons à réaménager, fleurir votre propriété et surtout à protéger notre environnement. Durant ces trois saisons, nous vous aviserons de l'importance de ne pas gaspiller l'eau. Votre collaboration et les efforts de la ville produiront sûrement d'excellents résultats.

Cette période estivale coïncide avec la fin des classes pour la majorité des élèves de niveaux primaire, secondaire, professionnel, collégial et universitaire. Encore cette année, je tiens à les féliciter pour leur persévérance à atteindre leurs objectifs éducatifs.

C'est aussi des mois très actifs pour la communauté agricole. J'invite la population à soutenir nos producteurs au cours de l'été et l'automne prochain par des achats locaux de produits frais.

La saison estivale signifie également le retour des travailleurs étrangers temporaires dans le paysage pascalien. Je tiens à leur souhaiter la bienvenue et à leur exprimer notre gratitude pour les services qu'ils rendent à notre communauté, en cette période de pénurie de main-d'œuvre. Le fait que plusieurs reviennent, d'année en année dans notre ville, témoigne de leur appréciation à venir travailler chez nous. Sachons les accueillir avec bienveillance et efforçons-nous de les intégrer dans notre vie communautaire.

Comme vous l'avez remarqué, plusieurs projets nous attendent cette année. Soyons heureux d'être une ville vivante et dynamique à l'image des résidents qui la façonnent. Le temps file à vive allure, les saisons se succèdent, mais Saint-Pascal demeure un pôle incontournable du Kamouraska. Restons fiers de ce que nous sommes!

Bon printemps et un bel été à tous et toutes!

Solange Morneau, mairesse

Sommaire

Mot de la mairesse	3
Résumé des séances du conseil.....	4-5
Horaire des bureaux municipaux.....	5
Consultation citoyenne	5
À la une	6
Bornes de recharge	6
Service des travaux publics.....	7
Service de l'urbanisme	7
Service des loisirs.....	8
CPA Saint-Pascal	8
DIFFUSION LOISIRS.....	8 pages insérées au centre
Expo Saint-Pascal	9
L'herbe à poux.....	10-11
APHK.....	11
Prévenir les vols de vélo.....	12
SAE Kamouraska	12
Sécurité quad et autoquad	13
Centre-Femmes La Passerelle.....	14
Protégeons nos plans d'eau	14
Société d'histoire et de généalogie.....	14
Cercle de Fermières.....	14
Invitation - Souper Fête des Pères.....	14

RÉSUMÉ DES SÉANCES DU CONSEIL

Séance ordinaire du 8 avril 2024

Lors de cette séance, Madame Céline Langlais, conseillère a donné un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 397-2024 modifiant le Règlement numéro 388-2023 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal et Monsieur Francis Ouellet, conseiller a procédé au dépôt du projet de règlement.

Le conseil municipal a résolu :

- de nommer Madame Emilie Poulin au poste de directrice générale par intérim pour la durée de l'absence de Monsieur Langelier aux conditions prévues à la Politique de gestion des conditions de travail du personnel cadre ainsi qu'au poste d'assistante-greffière et d'assistante-trésorière pour la durée de l'absence de Monsieur Jean Langelier.
- de ratifier et d'adopter les prévisions budgétaires 2024 datées du 29 novembre 2023 de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est, notamment la contribution de la Ville au déficit anticipé pour un montant de 22 447 \$.
- d'autoriser le paiement à Marcel Charest et Fils inc. d'un montant de 643 963,75 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 % en regard du contrat pour les travaux d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté.
- d'octroyer un contrat pour le traitement de l'ambrosia (herbe à poux) sur le territoire de la Ville à Groupe Arbo-Ressources inc. au coût de 18 391,72 \$ incluant les taxes.
- d'octroyer à Arrosages Montminy inc. le contrat pour la fourniture, le montage et l'entretien des arrangements floraux et des plates-bandes de la Ville au montant total de 15 871,50 \$ incluant les taxes pour la saison 2024.
- d'octroyer un mandat de services professionnels pour différents services de suivi et de soutien technique en ingénierie à Bouchard Service-conseil S.E.N.C. pour un montant de 2 759,40 \$ incluant les taxes.
- de ratifier les termes de l'entente relative à la gestion de certains travaux (obstructions-cours d'eau) à intervenir avec la MRC de Kamouraska.
- d'informer la Commission municipale du Québec qu'elle ne s'oppose pas à la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières des locaux situés au 266, rue Rochette appartenant à la Maison de la famille du Kamouraska.
- de ratifier les termes de la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et l'Union des employés et employées de service, section locale 800 relativement au salaire du titre de préposé permis et immatriculation.
- de ratifier les termes de la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et l'Union des employés et employées de service, section locale 800 relativement à la création d'un poste de technicien(ne) juridique.
- de procéder à l'ouverture d'un poste de technicien(ne) juridique au Service du greffe (département secrétariat et administration) selon les conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur.
- de ratifier les termes du contrat de travail à intervenir avec Monsieur Jean-Philippe Grenier relatif à son embauche à titre de responsable du développement et de l'urbanisme pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029.
- de ratifier les termes du contrat de travail à intervenir avec Madame Noémie Tremblay relatif à son embauche à titre de coordonnatrice à temps plein pour le camp de jour estival 2024.
- d'établir de nouvelles conditions d'embauche et salariales du personnel étudiant à compter du 7 avril 2024.
- de déposer une demande au ministère des Transports pour l'utilisation de routes sous sa gestion faisant partie du nouveau circuit vélo dans le secteur est de Saint-Pascal afin de modifier le circuit cyclable de la Ville.
- de formuler une demande d'aide financière auprès du Mouvement national des Québécoises et des Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2024.
- d'autoriser le versement de ristournes aux organismes suivants pour l'opération du bar au Centre sportif :

Publié par Ville de Saint-Pascal
465, rue Taché, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
418 492-2312

Courriel: hoteldeville@villesaintpascal.com
Site Internet: www.villesaintpascal.com

Veillez noter que l'éditeur se réserve également le droit de choisir les articles qui seront publiés de même que de modifier certains textes.

Parutions de l'année 2023 : février, mars, avril, mai, juin, septembre, octobre, novembre et décembre

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN : 1201-9305

Prochaine parution: **30 août 2024** - Date de tombée: **8 août 2024**

- un montant de 686,40 \$ à Hockey mineur du Kamouraska inc. pour les ventes réalisées lors du tournoi Pascot;
- un montant de 777,60 \$ au Club de hockey l'Impérial inc.
- d'autoriser le paiement d'une somme de 2 000 \$ pour les Services Jeunesse La Travée de Saint-Pascal pour l'édition 2024.
- d'autoriser la tenue d'un barrage routier par l'APHK le 25 mai 2024, de 9 h à 15 h, à l'intersection de la rue Taché, du boulevard Hébert et de l'avenue Chapleau (coin du bureau de poste).
- de proclamer le mois d'avril comme étant le mois de sensibilisation à l'autisme.

Séance extraordinaire du 22 avril 2024

Lors de cette séance, le conseil municipal a résolu :

- d'octroyer un contrat à Bérico Construction inc. pour la réalisation de travaux d'amélioration au garage municipal au coût maximal total de 21 763,62 \$ incluant les taxes, lequel inclut des coûts de transport, si nécessaire, au montant de 1 978,72 \$, conditionnellement à ce que les travaux puissent être terminés au plus tard le 30 mai 2024 et de pourvoir au paiement de la dépense autorisée à même la subvention à recevoir dans le cadre du programme d'aide financière PRABAM.
- de demander l'intégration de la Ville de Saint-Pascal à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest pour la réalisation de la collecte et le transport des matières résiduelles sur son territoire et de désigner Madame Solange Morneau, mairesse, ou en son absence ou en cas d'incapacité d'agir, Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à titre de représentante autorisée pour la Ville pour participer à la négociation des termes de l'entente à intervenir entre la Régie et les municipalités du Kamouraska.

Louise St-Pierre, avocate, OMA
Greffière
greffe@villestpascal.com

Horaire régulier des bureaux municipaux Services administratifs

Lundi au jeudi
8 h à 12 h
13 h à 16 h 45

Vendredi
8 h à midi

CONSULTATION CITOYENNE; SAINT-PASCAL RÉVISE SES OUTILS D'URBANISME

La Ville de Saint-Pascal invite sa population à s'exprimer dans le cadre de la révision de son plan d'urbanisme en remplissant un sondage en ligne d'ici le 22 juin. Cette consultation citoyenne, élaborée en collaboration avec la MRC de Kamouraska, a pour objectif d'identifier les préoccupations et les attentes liées à des thématiques ciblées : les enjeux entourant le logement, les services de proximité, les services communautaires et le tourisme. On peut également y présenter des pistes de réflexion plus libres qui touchent d'autres considérations, comme l'environnement, les infrastructures, les milieux agricoles, le transport, etc.

Pour répondre au sondage, consultez la page Facebook, ou le site web de la Ville de Saint-Pascal à l'adresse www.villesaintpascal.com sous l'onglet « Actualités » de la page d'accueil.

À propos des plans d'urbanisme

Un plan d'urbanisme constitue un cadre de référence en matière d'intervention sur le territoire. Il s'agit du principal outil de décision du conseil municipal en matière d'aménagement et de développement du territoire. Devant être conforme au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC, le plan d'urbanisme à venir guidera l'élaboration des différents outils réglementaires directement applicables aux citoyens, en concordance avec les orientations d'aménagement adoptées à l'échelle régionale.



À la une

CINQ ATELIERS POUR RENOUER AVEC LES TRADITIONS À LA PLACE DE L'EXPO

À l'occasion de la deuxième saison du Marché de l'Expo, aux marchés du dimanche s'ajoutera une programmation d'ateliers originaux donnés par des passionnés de la région. En tout, 5 ateliers sont offerts à l'Atelier des Savoirs Desjardins à partir du mois d'août 2024.

Dès le 18 août, plongez dans l'univers des semences et des plantes vagabondes avec la Société des Plantes. Le 1^{er} septembre, explorez le monde de l'apiculture grâce à



un atelier d'extraction de miel avec l'École d'apiculture nomade - Melifera. Le 15 septembre, exprimez votre créativité en teignant votre sac réutilisable aux motifs Shibori avec Dhalia Milon. Le 29 septembre, apprenez à fabriquer du miso et de la sauce umami avec Charles des Simples. Enfin, pour terminer la saison, le 6 octobre venez maîtriser plusieurs méthodes de conservation avec Générations Autonomes pour prolonger la vie de vos aliments. Ces ateliers, riches en découvertes et en apprentissages, sont l'occasion idéale de renouer avec des techniques traditionnelles.

Inscrivez-vous rapidement, car les places sont limitées et les coûts sont très abordables!

Pour s'inscrire; consultez la page de l'Atelier des Savoirs Desjardins du site web placedexpo.com

Rappelons que la saison 2024 de la Place de l'Expo débute le 9 juin avec son marché public du dimanche de 10 h à 14 h. Un premier marché qui vous permettra de redécouvrir les produits du Kamouraska et d'agrémenter votre potager grâce aux kiosques dédiés à la vente de plants et de semences.

Sans oublier les Apéros du jeudi qui auront lieu à cinq reprises durant l'été. Soit le 4, le 18 juillet ainsi que le 1^{er}, 15 et 29 août de 17 h à 20 h.

Soyez au rendez-vous!

TROIS BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE MAINTENANT DISPONIBLES

La Ville de Saint-Pascal a procédé à l'installation de trois bornes de recharge permettant d'accueillir en tout 6 véhicules électriques. Grâce à la collaboration du Centre de service scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, une borne permettant la recharge de deux véhicules a été installée dans le stationnement de l'École secondaire Chanoine-Beaudet. Deux autres bornes permettant la recharge de quatre véhicules ont été installées au Centre sportif de Saint-Pascal. Accessible par la rue Martin ou par la rue Notre-Dame, ces bornes est un plus et une avancée certaine pour l'implantation et le maintien de véhicules électriques dans les rues de la ville et l'amélioration de la qualité de vie des Pascaliennes et des Pascaliens. Ce projet a été rendu possible grâce au Programme de subvention 4 500 bornes du Circuit électrique d'Hydro-Québec.



MESSAGE DES TRAVAUX PUBLICS**Règlement sur l'arrosage**

Dans le règlement municipal, les périodes d'arrosage sont spécifiées de la façon suivante : l'utilisation de l'eau d'aqueduc municipal pour fins d'arrosage de pelouse, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est défendue durant la période du 1^{er} juin au 1^{er} septembre de chaque année à l'exception des périodes suivantes :

Entre 20 h et 22 h :

- Numéros de portes pairs : mardi, jeudi et samedi
- Numéros de portes impairs : mercredi, vendredi et dimanche

La Ville de Saint-Pascal participe à un programme d'économie d'eau potable. Il est donc fortement conseillé d'utiliser des barils de pluie pour l'arrosage.

Prenez note qu'il est, en tout temps, interdit d'utiliser l'eau potable pour effectuer, à l'aide d'un boyau d'arrosage, le lavage des entrées publiques et privées.

Quiconque contrevient aux dispositions du règlement 27-2000 est passible d'une amende pouvant varier entre 50 \$ et 2 000 \$. Nous comptons sur votre compréhension et votre collaboration.

L'eau, c'est important... prenons-en soin.

Permis pour nouvelle pelouse

Il est possible pour tout contribuable qui installe ou ensemence une nouvelle pelouse, d'obtenir un permis de la Ville, afin de procéder à l'arrosage aux heures précitées pendant une durée de quinze (15) jours consécutifs après le début des travaux d'ensemencement ou de pose de tourbe. Il est donc important de spécifier la date du début de l'arrosage. Toutefois, l'arrosage permis devra être limité à la superficie de terrain couverte par la nouvelle pelouse. Vous pouvez faire votre demande par courriel au travauxpublics@villestpascal.com ou par téléphone 418 492-2312 poste 400.

Critères pour la levée des bacs

La Ville souhaite rappeler aux citoyens les règles à respecter concernant la disposition des bacs pour la cueillette des matières résiduelles.

À noter que si ces conditions ne sont pas respectées, le camion a le droit de ne pas prendre le bac, car il y a des risques de briser le bac ou que les items tombent à l'extérieur du camion.

1) Le bac doit être placé au chemin la veille de la cueillette, car les camions passent souvent très tôt.

- 2) S'il y a plus d'un bac, comme lorsque la cueillette des poubelles et de la récupération se fait la même journée, il faut s'assurer de laisser une distance d'au minimum 30 cm entre les bacs. Il faut aussi éviter de les placer trop près des poteaux, des bâtiments ou des haies de cèdres.
- 3) Il faut placer le bac pour que l'ouverture du couvercle soit face à la rue et le couvercle doit être fermé.
- 4) Le bac doit comporter 2 roues en bon état et bien fixées.

Bernard Tanguay, directeur
Service des travaux publics
travauxpublics@villestpascal.com
418 492-2312, poste 400

**AVIS IMPORTANT****PERMIS DE CONSTRUCTION
ET DE RÉNOVATION**

Prendre note que l'Inspecteur en bâtiment sera en vacances pendant les semaines des 21 et 28 juillet. Prévoir d'avance vos demandes de permis

**Cédric Lajoie, directeur de l'inspection
et des services techniques**
418 492-2312, poste 236

MARCHÉ AUX PUCES ENVIRONNEMENTAL

Le samedi 25 mai dernier se déroulait le Marché aux puces environnemental au Centre sportif de Saint-Pascal. Cette édition du Marché aux puces était réalisée en collaboration avec Co-éco qui était présent sur place afin de sensibiliser les visiteurs et peser les objets vendus. C'est plus de 800 objets qui ont été vendus, ce qui représente 517 kg de matières qui ont été revalorisées et épargnées du site d'enfouissement.

Afin de mettre l'accent davantage sur l'écoresponsabilité, en partenariat avec Maxi, des légumes moins susceptibles d'être vendus ont été récupérés,

contribuant ainsi à limiter le gaspillage alimentaire. Ces légumes ont été distribués gratuitement sur l'heure du dîner en accompagnement des hot dogs de la Maison des jeunes. Afin de fournir un effort supplémentaire à cet effet, l'option végétarienne était également offerte.

Nous vous remercions de votre participation; grâce à vous, nous contribuons à donner une seconde vie à de nombreux objets. À l'an prochain!



CPA SAINT-PASCAL Produits consignés

Il est possible d'apporter vos produits consignés aux lieux de dépôts habituels. Nous vous remercions pour votre soutien, ceci nous aide tout au long de l'année pour le financement de nos activités.

Lieux de dépôts de produits consignés
en tout temps :

Chez Andrée-Anne :
au 870, rue Desjardins ou
au 216, rue Rochette, Saint-Pascal

Chez Marlène :
au 192A, route 230 Ouest
Saint-Philippe-de-Néri

**POUR CONNAÎTRE NOS ACTIVITÉS,
VOUS POUVEZ NOUS SUIVRE SUR
FACEBOOK CPA ST-PASCAL**

ERRATUM **L'Essentiel de mai**

Une erreur s'est produite lors de notre dernière publication dans L'Essentiel. Le trophée Nicole Caron pour la bénévole de l'année a été remis lors du spectacle à madame Andrée-Anne Cloutier.

Cependant, la **fondatrice du Club** de patinage n'est pas madame Caron, mais **madame Madeleine Moreau**.

Nous nous excusons de cette erreur.



18 au 21 juillet 2024



Treize, Samedi 19h



À ne pas manquer
Blue Ridge Band
Samedi 21h



Tire de chevaux, Dimanche 13h30



Jeudi 19h30 - 2700\$ en prix



Les Apéros du jeudi, de 17h à 20h



Gala d'amateurs
Avec Richard Frève et son équipe
Dimanche 12h30



Arthur l'Aventurier
Journée des Terrains de jeux
Vendredi 9h



Jugements
Vendredi 10h Ayshire/Jersey
19h Chevaux
Samedi 9h, Holstein
Dimanche 9h, Jeunes ruraux



Souper Poulet BBQ
Samedi 17h30 - Coût 20\$



Au Bas-Saint-Laurent

L'HERBE À POUX

Ça s'arrache!



Juillet

Août

Septembre

Début des allergies
au pollen



Fleurs regroupées
en épis floraux



Tiges poilues



Feuilles
profondément
découpées



Vous reconnaissez cette plante ?

Vous devez l'arracher.

Ce geste simple contribuera
à améliorer la santé des
Bas-Laurentiens allergiques
au pollen de l'herbe à poux.

Juillet, août, septembre :
fini l'herbe à poux !

Québec.ca

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent



Couper l'herbe à poux, c'est gagnant pour la santé de vos citoyens!

POURQUOI INTERVENIR?

Pour offrir à vos citoyens un environnement sain.

En réduisant le pollen de l'herbe à poux dans l'air de votre municipalité, vous contribuez immédiatement à l'amélioration de la qualité de vie de vos citoyens.

Le pollen de l'herbe à poux constitue la principale cause de la rhinite allergique (rhume des foins), qui touche un Québécois sur sept. Ainsi, par la coupe de l'herbe à poux, il est possible de diminuer l'intensité des symptômes d'allergie de 50% chez un citoyen sur deux.

COMMENT?

C'est simple.

Coupez l'herbe à poux avec vos équipements habituels d'entretien des terrains : tondeuse, faucheuse, balai mécanique de rue. La tonte est toutefois reconnue comme la méthode la plus efficace.

QUAND?

Deux fois par an, tous les ans.

Au Bas-Saint-Laurent, retenez ces deux dates de coupe : **15 août et 15 septembre** (+/- 7 jours).

Le respect des dates de coupe à chaque année permet de réduire significativement les symptômes allergiques.

Intégrez la coupe de l'herbe à poux dans les pratiques annuelles d'entretien des terrains.

C'est plus payant.

OÙ?

Là où ça compte.

Sur les terrains infestés situés près des citoyens, car la majeure partie du pollen voyage sur moins de 800 m.

ROUTES ASPHALTÉES :

Coupez les premiers mètres en bordure de l'accotement.

EMPRISES DES RUES :

Coupez les portions de terrain qui longent les rues et les trottoirs.

TERRAINS VAGUES :

Coupez minimalement le pourtour. Au centre, si possible, laissez les autres plantes pousser afin d'empêcher l'herbe à poux de s'implanter.

TERRAINS INDUSTRIELS :

Coupez les bords de rue et les parties de terrain non végétalisées où il y a de la circulation lourde.

DÉPÔTS À NEIGE :

Coupez ces zones si elles sont infestées.

COMBIEN ÇA COÛTE?

Généralement, rien de plus.

La coupe de l'herbe à poux s'effectue avec vos équipements habituels d'entretien des terrains.

Particularités du Bas-Saint-Laurent

Contrairement aux régions plus au sud du Québec, les deux périodes recommandées pour la coupe de l'herbe à poux dans notre région sont plus tard dans la saison, soit à la mi-août et à la mi-septembre.

L'intervention collective, c'est payant!

Plusieurs municipalités du Québec appliquent déjà avec succès la coupe de l'herbe à poux pour réduire le pollen dans l'air.

Les bénéfices de la coupe de l'herbe à poux sont encore plus visibles quand vous vous associez avec vos partenaires locaux comme les gestionnaires des grands terrains publics et privés.

Peut-être le faites-vous déjà!



Août



Septembre

Pour plus d'information sur :

DES QUESTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE :

Les directions de santé publique peuvent vous répondre. N'hésitez pas à communiquer avec elles!

LA GESTION ÉCORESponsable DES TERRAINS :

Le guide des bonnes pratiques peut vous aider dans la gestion écoresponsable de vos terrains dans un souci de développement durable.

[Consultez-le!](#)

LA GESTION DE L'HERBE À POUX :

www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/sante-environnementale/pollens/

LES IMPACTS DE LA RHINITE SAISONNIÈRE SUR LA SANTÉ :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/rhinite-saisonniere-rhume-des-foins/>



L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU KAMOURASKA EST L'Envol

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle de l'APHK aura lieu le **19 juin à 19 h**, au 655 rue Taché. C'est l'occasion de jeter un regard sur la dernière année de l'association et d'entendre parler des projets à venir. Vous pouvez en profiter pour prendre ou renouveler votre carte de membre si ce n'est pas déjà fait!

Boutique APHK

Cet été, nous aurons le plaisir de présenter les créations de nos travailleurs au Marché de l'Expo de Saint-Pascal les 7 et 14 juillet, de 10 h à 14 h. La boutique sera ouverte aux heures habituelles cet été :

- Jeudi et vendredi : 12 h à 18 h;
- samedi : 10 h à 16 h.

Aménagements extérieurs à l'APHK : merci à nos partenaires!

L'été dernier, nous avons donné un grand coup pour aménager le terrain derrière la résidence L'Envol. Grâce à nos partenaires, nous avons pu ensuite aménager le terrain sur notre site principal, au 655 Taché. Le terrain vague qui voisinait le Resto Chez Ti-Gus a été nettoyé, nivelé, semé après avoir reçu une bonne couche de terre noire. Nous avons installé deux abris-moustiquaires où nos membres et nos bénévoles peuvent se reposer à l'ombre. Ces installations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, tout comme le nouveau cabanon qui nous permet d'entreposer le matériel de la boutique et les dons de matériaux. Du beau travail! Ce projet n'aurait pu voir le jour sans ces contributions :

- Partenaire Platine (10 000 \$ et plus) : **Économie sociale Bas-Saint-Laurent**
- Partenaire Or (3000-4999 \$) : **Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska**
- Partenaires Argent (1000-2999 \$) : **Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent et Ville Saint-Pascal**

À cela s'ajoute plus de 4000 \$ en dons des citoyens reçus par le biais de **Canadon** et du **Défi Everest**.



Bon été à tous nos concitoyens et concitoyennes!



PRÉVENIR LES VOLS DE VÉLOS

À l'approche de la saison estivale, il est important de prendre certaines précautions afin de diminuer les risques de vols de vélo. La Sûreté du Québec vous donne quelques conseils de sécurité dans le but d'éviter que vous soyez victime d'un tel crime.

Verrouiller le vélo

- Utilisez un cadenas de qualité est un bon moyen afin de protéger votre vélo contre le vol. Renseignez-vous auprès d'un commerçant spécialisé quant aux caractéristiques d'un bon cadenas.
- Envisagez la possibilité de vous procurer un système de verrouillage pour les roues et la selle ou remplacez les déclencheurs rapides par des boulons et écrous.

Support et endroit

- Privilégiez les supports prévus pour le verrouillage des vélos.
- Attachez le cadre avec la roue avant sur le support. Ne verrouillez jamais une roue seule.
- Si votre roue avant est munie d'un levier pour l'enlever rapidement, retirez-la et verrouillez cette dernière avec votre roue arrière et le cadre, et ce, directement au support prévu à cet effet.

- Choisissez un endroit bien éclairé et à la vue de tous, où verrouiller votre vélo afin de rendre la tâche du voleur plus ardue.
- Évitez de verrouiller votre vélo au même endroit plusieurs jours consécutifs sans surveillance.
- Prenez l'habitude de verrouiller votre vélo à votre domicile.

Identification du vélo

- Prenez en note les caractéristiques de votre vélo, soit : la marque, le modèle, le numéro de série, le style, le nombre de vitesses, la couleur, l'année de fabrication et toute autre particularité permettant de la reconnaître.
- Enregistrez et identifiez votre vélo à l'aide de la plateforme Garage 529 afin de prévenir le vol et le recel de vélos.

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UN VOL

Dénoncez l'incident auprès du service de police qui dessert votre municipalité :

- Sûreté du Québec : 9-1-1
- Municipalités non desservies par le 9-1-1, composez le 310-4141 ou *4141 (téléphonie cellulaire)
- Service de police local

En terminant, la Sûreté du Québec vous rappelle d'être prudent en tout temps et vous souhaite un bon été!

PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

PARTENARIAT

PROXIMITÉ

PROACTION

SENTIMENT DE SÉCURITÉ

COLLABORATION

ENGAGEMENT

CONFIANCE

Besoin d'accompagnement pour un retour en emploi?

Services d'aide à l'emploi Kamouraska peut vous aider.

Service gratuit, possibilité d'allocation dans certains cas.



555, rue Hudon
Saint-Pascal G0L 3Y0
(sur rendez-vous)

1011, 6^e avenue Pilote
La Pocatière G0R 1Z0

Pour information:
418 856-4288, poste 202

Avec la participation financière de:





QUAD ET AUTOQUAD

LA SÛRETÉ DU QUÉBEC VOUS INFORME

SAVIEZ VOUS QUE... LVHR (QUAD)



- L'âge minimal pour conduire un véhicule hors route est de 16 ans (450 \$)
- Certificat de formation de la FQCQ obligatoire pour les conducteurs âgés de 16 et 17 ans (450 \$)
- Le conducteur doit avoir un permis de conduire valide et respecter les conditions et limitations de celui-ci (350 \$)
- Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour les occupants d'un autoquad (250\$)
- Le conducteur ne peut circuler sur un chemin public sans autorisation (350 \$)
- Le conducteur ne peut circuler sur un chemin privé / terre sans permission du propriétaire (350 \$)
- Le conducteur doit respecter la signalisation (250\$)
- Le quad doit être immatriculé (350\$) et assuré responsabilité civile 1 million (250\$)
- Le conducteur doit s'assurer d'être en possession des documents obligatoires (250\$)
- Le système d'échappement doit être conforme aux normes réglementaires (350\$)
- La limite de vitesse maximale en sentier est de 50 km/h
- Il est interdit de conduire avec les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue
- **La plaque d'immatriculation d'un QUAD doit être fixée à l'arrière .**
- **La vignette de droit d'accès aux sentiers de la FQCQ doit être collée à gauche, à l'avant du quad ou de l'autoquad.**



Centre-Femmes
LA PASSERELLE
DU KAMOURASKA 418-492-1449

ACTIVITÉS DE JUIN

5-12-19-26 juin 11 H 00 -
Yoga doux et yoga pilates

12 juin 13 H 30 - **Échanges de semis**

20 juin 9 h 30 -
Toast-café : Action chômage

25 juin 13 H 30 - **Chorale**

28 juin 17 H 00 -
5 à 7 D'ici et d'ailleurs

... et bien plus

Voir la programmation complète → www.lapasserelledukamouraska.org

**SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
ET DE GÉNÉALOGIE
DE SAINT-PASCAL**

Heures d'ouverture pour la période
estivale du
25 juin au 30 août 2024 :
Du lundi au vendredi
de 13 h 30 à 16 h

Pour informations ou rendez-vous,
appelez au : 418 492-5537 ou
418 492-1574

N'oubliez pas que nous recueillons
les cartes mortuaires, les photos
anciennes, les livres, les papiers ou
les documents anciens. Bon été!



**CERCLE DE
FERMIÈRES DE
SAINT-PASCAL**

Le Cercle de Fermières de
Saint-Pascal vous rappelle que les
ateliers de tricot, tissage et couture
offerts par le Cercle se termineront
la semaine du 17 juin et reprendront
à l'automne.

Continuez de surveiller nos activités
publiées dans le journal Le Placoteux
et sur notre site Facebook : Cercle
de fermières Saint-Pascal.

**INVITATION POUR
LA FÊTE DES PÈRES**

L'unité Domrémy de Saint-Pascal
et le Club des 50 ans et plus
vous invitent le **dimanche 16 juin
2024 à 16 h** à la salle municipale
de Kamouraska pour un souper
(méchoui) dansant débutant à 16 h
au coût de 25 \$ avec la musique de
Jean-Paul et Sylvie.

Réservations :

Présidente Gisèle Chamberland
418 492-3626
Nicole Despatis 418 308-0563

Bienvenue à tous!

PROTÉGEONS NOS PLANS D'EAU
**ATTENTION AUX ENVAHISSEURS
AQUATIQUES**



MYRIOPHILLE À ÉPIS MOULE ZÉBRÉE

Inspectez, lavez, videz et séchez votre
embarcation et vos équipements entre
chaque utilisation, même si aucune
espèce envahissante n'est déclarée!

Signalez vos observations d'espèces aquatiques envahissantes à
votre organisme de bassin versant : info@obakir.qc.ca

Pour plus d'informations, visitez www.obakir.qc.ca



COLLECTIF RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
DU BAS-SAINT-LAURENT



Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier
PHARMACIENNES

NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE

Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi : 9 h à 18 h
 Jeudi : 9 h à 20 h
 Samedi : 9 h à 17 h
 Dimanche : 10 h à 13 h

555, rue Taché, Saint-Pascal **418 492-1234**



ROYAL LEPAGE
KAMOURASKA-L'ISLET

Agence immobilière
Franchisé indépendant et autonome Royal LePage

vdrapeau@royalpage.ca

Courtier immobilier résidentiel et commercial

Véronique Drapeau 418 894-3375



Riche en expertises

Carolyne Thériault, CPA auditrice
carolyne.theriault@mallette.ca

Jessy St-Onge-Lemieux, CPA auditrice
jessy.lemieux@mallette.ca

Pascal Briand, CPA auditeur
pascal.briand@mallette.ca

La Pocatière : 418-856-2690
St-Pascal : 418-492-3515

mallette.ca **MALLETTE**

carrosserie
SÉBASTIEN MASSÉ
418 308-1001

arrXpert
Carrossier expert®
KAMOURASKA

✓ Équipements à la FINE POINTE de la technologie
 ✓ Techniciens CERTIFIÉS ✓ Travaux GARANTIS À VIE

- Carrosserie • Mécanique et alignement
- Redressement de châssis avec système 3D
- Esthétique automobile (nettoyage int. et ext.)
- Traitement antirouille

enterprise 216, rue Rochette, Saint-Pascal 

CET ESPACE est pour vous!



CENTRE VISUEL ST-PASCAL
UN REGARD SUR L'HORIZON

Dr Germain Dupuis, optométriste
 Dre Stéphanie Bélanger, optométriste
 Dre Virginie Boudreau, optométriste

269, rue Taché, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
 Tél. : 418 492-1430 • Téléc. : 418 492-2832

Le Placoteux
L'HEBDOMADAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

HÉLAINE PETTIGREW
Conseillère en publicité
418 492-2706 poste 108
helaine@leplacoteux.com

491, avenue D'Anjou, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0

WWW.LEPLACOTEUX.COM



Gens D'AFFAIRES
DE SAINT-PASCAL

Vous aimeriez devenir
membre **gratuitement?**

Louis Turbide
418 492-2706 poste 105
direction@leplacoteux.com

 @gensdaffairesdesaintpascal

Déco-Rampe
Fabricant de rampes d'aluminium et de verre trempé



**FABRIQUÉES
SUR MESURE
POUR VOTRE
PROJET!**



VARIÉTÉ DE MODÈLES
DE RAMPES, COMPOSANTES,
COULEURS ET BIEN PLUS...

SERVICE D'ESTIMATION
ET PRISE DE MESURES



vicwest
PRODUITS DE BÂTIMENTS
Revêtement en acier Bellara

GENTEK
PRODUITS DE BÂTIMENT GENTEK

be on stone

FUSION
STONE

LP SmartSide
ExpertFinish TRIM & SIDING

JamesHardie

maibec
Revêtement d'ingénierie
Revêtement de bois véritable

UNE ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES
POUR BIEN VOUS CONSEILLER DANS TOUS VOS PROJETS!

R.B.Q.: 1185-5277-70

DUMAIS
camilledumais.com

Camille Dumais Inc.

1005 rue Lévesque
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
418 492-2347
info@camilledumais.com

CONSULTEZ VOS INFOS À LA SOURCE

Meta censure les médias, dont votre hebdomadaire **Le Placoteux**, en bloquant les nouvelles de ses plateformes Facebook et Instagram.

Restez informé et ne manquez rien de l'actualité traitée dans votre hebdomadaire **Le Placoteux** en vous inscrivant à notre infolettre.

Pour vous inscrire, rendez vous sur leplacoteux.com/inscription-infolettre

Le **Placoteux**
L'HEBDOMADAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD